



Ma sœur a contracté des credits

Par **milofire**, le **04/01/2014** à **00:16**

Bonjour,

Je suis à la recherche de réponses.

Après avoir passé un Noël bien mouvementé, avec ma famille, j'ai appris que ma sœur a contracté plusieurs crédit. Elle n'est pas solvable, ma mère non plus, nous sommes 6 frères et sœurs et je suis le seul à avoir un métier avec un bon salaire. Mes sœurs sont mariées et ont des enfants, mon frère n'est pas imposable.

Je voudrais savoir si les huissiers ont le droit de venir saisir les sommes dû par ma sœur sur mon compte ?

Je travaille dans la fonction publique et j'ai déjà entendu des personnes parler de ce genre de problèmes.

Vous remerciant d'avance.

Par **moisse**, le **04/01/2014** à **09:06**

Bonjour,

Comme on dit en langage populaire chacun sa gamelle.

Plus clairement, sauf si vous vous êtes porté caution pour votre sœur, vous ne pouvez pas être tenu au remboursement de quoique ce soit.

Il n'existe même pas une quelconque obligation alimentaire à l'égard de frères ou sœurs et encore moins de cousins.